



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 23 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 19 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, MOUCHON Claudine, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (15/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : DUNE Nathalie (pouvoir à CADET Olivier), LEBAS Cédric (pouvoir à MOUCHON Claudine), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à TURPIN Allan), QUENETTE Palmire (pouvoir à REYNOUDT Marie). (04/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : RÉNIER Stéphane

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Présentation du rapport d'appel d'offres concernant le bâtiment périscolaire
- 2) Réalisation d'un trottoir route de Balinghem (délibération)
- 3) Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022
- 4) Proposition de revalorisation du montant de la carte cadeau offerte aux agents communaux pour Noël (délibération)
- 5) Nomination d'un correspondant Incendie et Secours (délibération)
- 6) Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les collectivités et établissements publics du Pas-de-Calais (délibération)
- 7) Mise en place de la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O) pour les collectivités territoriales et établissements publics du Pas-de-Calais (délibération)
- 8) Incendie de la salle des fêtes : demande d'autorisation d'ester en justice pour les préjudices non-couverts intégralement par GROUPAMA (délibération)
- 9) Questions diverses
- 10) Communiqué du Maire

1) Présentation du rapport d'appel d'offres concernant le bâtiment périscolaire

Délibération afférente : néant

Monsieur Le Maire explique que cette présentation aurait dû être effectuée en réunion de commission mais qu'il préfère le faire lors du conseil municipal afin que tous les élus soient présents. Il explique que cette consultation s'est faite en plusieurs phases car les premières offres étaient extrêmement élevées et que la maîtrise d'œuvre a travaillé à revenir à des coûts raisonnables.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Bruno LOVERGNE, en sa qualité de maître d'œuvre, ainsi qu'à son technicien, Monsieur Nicolas BARBET.

Monsieur Bruno LOVERGNE rappelle que la société 2AI a été missionnée par Monsieur Le Maire concernant la réalisation d'un bâtiment périscolaire ainsi que d'un sanitaire pour l'école. Il explique qu'au départ il était question de deux bâtiments indépendants, un premier bâtiment qui faisait 115 m² pour un montant de 267 500 euros et un second bâtiment de 30 m² pour 45 000 euros, soit un total de 312 500 euros. Ce tarif n'incluait pas la climatisation double flux pour le bâtiment périscolaire, sans plancher chauffant, sans les VRD et sans les surcoûts actuels des matériaux.

Monsieur Bruno LOVERGNE ajoute avoir ensuite proposé une offre modifiée, intégrant les sanitaires au bâtiment périscolaire, pour une surface de 180 m² au prix de 343 800 euros (prix identique à la première offre en termes de coût au m²). Ce tarif s'entend de nouveau sans les VRD dont le coût est estimé à environ 30 000 euros. Soit un total de 373 800 euros pour cette seconde proposition.

Monsieur Bruno LOVERGNE précise que dans le cadre de l'appel d'offres, à la première ouverture de prix, les moins disants étaient à peu près à 430 000 euros et la somme de 560 000 euros a été frôlée dans le cadre des réponses.

Il ajoute que suite à l'analyse des offres, les entreprises ont été interrogées (questions/réponses) et qu'à toutes il a été demandé de faire un effort financier.

Monsieur Bruno LOVERGNE dit que le prix du bâtiment actuellement est de 380 246.66 €HT, sans option, et présente le rapport suivant :

LOT	DETAILS	ESTIMATION	ENTREPRISES MOINS DISANTES	OFFRES HT	REMARQUES
Lot 00	VRD et enrobé de la cour	20 000.00 €	FASQUEL TP	31 227.70 €	+ enrobé cour
Lot 01	Gros œuvre / enduits	140 000.00 €	FASQUEL TP	123 369.00 €	
Lot 02	Couverture étanchéité	24 000.00 €	ISOBACACIER	34 039.79 €	
Lot 02.2	Auvent – préau				Option à revoir
Lot 03.1	Menuiseries extérieures	25 000.00 €	PYNTHE	17 846.15 €	
Lot 03.2	Menuiseries intérieures	11 000.00 €	PYNTHE	15 390.39 €	+Anti-pince doigts
Lot 04.1	Plâtrerie / isolation	20 000.00 €	DENIS	20 762.10 €	
Lot 04.2	Plafonds suspendus	15 000.00 €	DENIS	14 211.30 €	
Lot 5	Electricité	25 000.00 €	WATELEC	16 959.78 €	
Lot 6	Plomberie / ventilation /sanitaires / chauffage	35 000 €	CARIDROIT	71 749.99 €	+VMC double flux
Lot 07.1	Carrelage / faïences	20 000 €	ESPACES ET NUANCES	21 690.46 €	
Lot 07.2	Peinture / sol souple	15 000 €	ESPACES ET NUANCES	13 000.00 €	
TOTAL		350 000.00 €		380 246.66 €	

Monsieur Bruno LOVERGNE précise que :

- Les clôtures et le portail ne sont pas inclus alors que les arbres vont être arrachés. Il sera indispensable d'inclure une clôture entre le parking et la cour de l'école.
- Concernant le gros œuvre, il a été retiré un mur identifié comme inutile entre le bâtiment

- existant et le nouveau bâtiment.
- Pour la toiture, les éclairages zénithaux ont été supprimés car pas indispensables.
 - En option, le préau (auvent) coûte 57 362.40 € (offre de l'entreprise Ramery enveloppe).
 - Concernant les menuiseries, l'entreprise a proposé des adaptations afin de baisser les coûts. A l'intérieur, des anti pinces doigts ont été intégrés car le bâtiment est destiné à accueillir des enfants, et cela pour un surcoût de 514.16 €.
 - Dans le faux-plafond, des dalles de lumière seront intégrées afin d'éclairer la salle.
 - Concernant l'éclairage, celui du préau a été retiré de l'offre (soit 1 814.40 €).
 - Concernant le chauffage / plomberie / sanitaire / ventilation : chauffage au sol. Retrait de l'offre de l'alimentation gaz pour la cuisine, du ballon thermodynamique et de la climatisation simple flux au profit d'une climatisation double flux. Monsieur Le Maire précise que la VMC représente une plus-value d'environ 12 000.00 €.
 - Les carrelages faïences sont identifiés dans toutes les salles d'eau (cuisine, sanitaires)

Monsieur Olivier CADET demande pourquoi l'offre de la société CARIDROIT (71 749.99 €) est le double de l'estimation (35 000.00 €).

Monsieur Bruno LOVERGNE dit s'être peut-être trompé lors de l'estimation. Monsieur Le Maire ajoute que la seconde offre n'était que de 200 euros moins chers pour une prestation identique et que c'est l'entreprise CARIDROIT qui a installé les chaudières actuelles et qu'elles sont encore sous garantie. Il ajoute que de plus, il s'agit d'une entreprise locale.

Monsieur Le Maire rappelle que tous les coûts des matériaux ont explosé, ainsi que les coûts de transport des matériaux.

Monsieur Olivier CADET demande pourquoi ne pas rester sur une VMC simple-flux. Monsieur Le Maire explique le fonctionnement de ce type de matériel et précise que cela permettra de faire des économies d'énergie. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'actuellement il y a une explosion des coûts énergétiques et qu'il faut discuter de cette option qui représente un surcoût d'environ 10 000 euros.

Concernant le préau, Monsieur Le Maire rappelle qu'il est pour le moment optionnel mais que Monsieur Bruno LOVERGNE a obtenu une offre indirecte au tarif de 35 000 euros.

Il ajoute qu'il s'agit d'une charpente métallique et qu'actuellement, le coût de la ferraille est en train de redescendre.

Monsieur Le MAIRE ajoute que le projet de préau n'est pas abandonné. Qu'il est possible de ne pas le prendre là et de le réaliser en régie.

Monsieur le Maire explique que concernant le gros-œuvre l'entreprise FASQUEL, ça sera de la sous-traitance auprès d'une entreprise du Marais-de-Guînes, appartenant à Monsieur Arnaud BOURDELLE, ancien Andrésien.

Monsieur Bruno LOVERGNE précise être encore en attente de quelques réponses techniques afin de terminer l'analyse.

Monsieur Le Maire explique que dans tout ce qui est présenté aujourd'hui, il y a des grosses entreprises qui ont l'habitude des marchés publics et qui possèdent du personnel dédié et il y a des petites entreprises qui n'ont pas beaucoup d'expérience de cette façon de travailler. Mais chacun a obligation d'apporter des documents techniques.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil municipal se réunira très prochainement afin d'attribuer les marchés.

Monsieur Olivier CADET demande combien de temps seront valides les devis. Monsieur Bruno LOVERGNE lui répond que l'analyse des offres étant faite sous 15 jours à réception des devis, il ne faut plus tarder.

Monsieur Nicolas BARBET ajoute que dans sa réponse l'entreprise TP FASQUEL a précisé ne pas pouvoir

intervenir avant la mi-février.

Monsieur Le Maire explique que l'entreprise VATP pouvait intervenir un mois plus tôt mais qu'avec les intempéries, la date aurait plus ou moins été la même. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin, juste avant la Saint-Jean.

Monsieur Le Maire demande aux élus de poser leurs questions (technicité, bâtiment, prix...).

Madame Christiane GLORIAN demande : puisque le préau n'est pas inclus dans le prix, s'il est fait ultérieurement, est-ce qu'il s'intégrera de la même façon ?

Monsieur Le Maire lui répond que si le préau est fait en régie, il sera fidèle au plan présenté.

Madame Christiane GLORIAN lui demande si 35 000 euros lui semble trop cher.

Monsieur Le Maire répond que non mais que le problème est que l'entreprise DELATTRE n'a pas répondu officiellement pour 35 000 euros et que donc cette offre n'est pas recevable (en dehors du marché).

Monsieur Olivier CADET propose de recontacter ultérieurement l'entreprise qui a fait cette offre.

Monsieur BRUNO LOVERGNE souligne qu'il y aurait peut-être la solution de relancer ce lot.

Monsieur Le Maire répond que cela coûte 360 euros à chaque fois. Il ajoute que le projet n'est pas abandonné, qu'il faudra étudier les différentes options.

Monsieur Bruno LOVERGNE dit que sur ce poste on voit bien les grosses différences de prix d'une entreprise à l'autre et que c'est comme ça toute l'année.

Monsieur Le Maire explique qu'il y aurait aussi la possibilité de faire une mini-consultation, sans passer par un marché public.

Monsieur Le Maire souhaite préciser que la société Référence Toiture n'a pas répondu, car passer par un marché public, c'est administrativement trop de travail, et en plus elle est actuellement débordée.

Monsieur Le Maire fait un tour de table pour savoir s'il y a encore des questions. Seul Monsieur Olivier CADET revient sur le poste chauffage/sanitaire/plomberie qui lui semble excessif par rapport à l'estimation.

Monsieur Bruno LOVERGNE revient sur le fait que l'estimation n'intégrait pas la VMC double-flux.

Monsieur Olivier CADET dit que ça ne fait pas tout car on parle de plus de 71 000 euros.

Monsieur Le Maire ajoute que dans les sanitaires, les parois coûtent déjà 5 000 euros.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande pourquoi l'entreprise WATELEC facture sa base vie mais pas les autres entreprises.

Monsieur Le Maire explique que si une base vie est installée, la facture finale augmente d'environ 30 000 euros. Il a donc proposé aux entreprises de fournir la salle de réunion et les sanitaires, et même une douche si nécessaire.

Monsieur Le Maire précise que l'entreprise FASQUEL TP prend à sa charge l'arrachage des haies et le dessouchage. Il ajoute que pour le gros-œuvre, l'entreprise la plus-disante était à 190 000 euros.

Monsieur Le Maire dit qu'un sacré boulot a été fait car au départ, les premières offres allaient de 430 000 euros à 560 000 euros. Pour en arriver à 380 000 euros, il aura fallu une multitude de questions puisque 3 passes ont été effectuées.

Monsieur Le Maire précise que pour ce prix-là le bâtiment est terminé (sanitaires, cuvettes...) mis à part l'équipement de la cuisine. Il ajoute que la salle pour la cantine et la garderie fera 98m² sans poteau intermédiaire. Il précise également que dans ce projet, où les sanitaires sont intégrés, ils seront plus grands et moins accidentogènes.

19h12 : départ de Monsieur Bruno LOVERGNE et de Monsieur Nicolas BARBET.

Monsieur Le Maire souligne qu'il faudra se poser la question de savoir si on retient ou non la VMC double-flux mais également arrêter les options souhaitées.

Il annonce que la commune a obtenu une subvention de 89 000 euros de la CAF du Pas-de-Calais, dont 20 000 euros seront obligatoirement à attribuer pour l'équipement du bâtiment périscolaire.

Monsieur Le Maire ajoute qu'au départ, la subvention de la CAF devait-être de 50 000 euros et que ces 30 000 euros supplémentaires pourront également servir à payer la maîtrise d'œuvre.

Madame Mathilde VANHAECKE demande ce que la CAF entend par équipement. Est-ce que la cuisine est comprise ?

Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas de l'équipement de la cuisine mais plus des tables, chaises, armoires...

Monsieur Le Maire précise que dans le choix du matériel, il faudra penser au personnel afin que la manipulation soit facile (résistant et léger).

2) Réalisation d'un trottoir route de Balinghem

Délibération afférente : DEL 91-2022

Monsieur Le Maire explique avoir eu la réponse du Département quant au maintien de la subvention (40% sur 62 500 euros soit 25 000 euros). Il précise qu'il s'agit d'un second report.

Monsieur Le Maire ajoute avoir profité de la présence de l'entreprise DUCROCQ sur la commune pour demander un devis. Le trottoir serait dans le même style que ceux en cours de réalisation dans la rue des écoles et la rue de l'église : borduration béton, remblaiement avec un sable stabilisé, mise en canalisation sur la gauche pour récupérer toutes les eaux de la voirie, borduration côté privé.

Monsieur Le Maire précise que si les travaux ont lieu en janvier 2023, il ne sera pas possible d'avoir la machine pour faire des bordures coulées, mais des bordures préfabriquées, et que les travaux sont estimés à 56 000 euros. Par contre, si la Municipalité attend le mois de mai 2023 pour faire les travaux, le coût sera autour des 51 000 euros, avec des bordures coulées.

Monsieur Le Maire explique que le surcoût est lié au coût de la main d'œuvre pour poser 230 ml de bordures, mais aussi au prix des bordures préfabriquées qui est supérieur au prix des bordures coulées.

Madame Christiane GLORIAN demande si le trottoir sera bien du côté gauche de la chaussée. Monsieur Le Maire répond affirmativement et précise que de l'autre côté ce n'est pas possible.

Madame Christiane GLORIAN précise que dans le premier projet, il était question aussi d'assainissement. Monsieur Le Maire lui répond que c'est un coût supplémentaire de 80 000 euros et qu'il en était question parce que l'assainissement était couplé à la réfection de la voirie. Il ajoute qu'ultérieurement, il sera peut-être possible de faire une émulsion.

Monsieur Le Maire précise avoir demandé à Monsieur Olivier CADET de faire une projection financière. Puisque la construction du bâtiment périscolaire ne commencera pas en 2022, au prochain conseil municipal il est possible de prendre une délibération pour lancer les travaux en précisant que la dépense sera prise sur le budget 2023. Il en est de même pour ce trottoir, cela mettra plus de souplesse dans le budget, sachant que ces travaux ne se feront qu'en début d'année.

Monsieur Le Maire précise que pour fin mai 2023, le trottoir sera terminé (environ 15 jours de travail).

Monsieur Christian LAPORTE demande jusqu'où ira le trottoir. Monsieur Le Maire lui répond qu'il ira de l'angle de la rue du pont jusqu'à la rue du milieu.

Madame Mathilde VANHAECKE demande si l'entreprise a maintenu ses prix ? Monsieur Le Maire lui répond affirmativement

Monsieur Christian LAPORTE demande ce qui est prévu pour les ponts. Monsieur Le Maire répond qu'ils

seront tubés et remblayés donc il n'y en aura plus.

Madame Christiane GLORIAN demande ce qu'il en sera des avaloirs pour l'eau de la route et revient sur le cas de la route de Guînes où les avaloirs canalisent énormément d'eau qui est ensuite envoyée dans la Rivière

Monsieur Le Maire répond que ça ne changera rien du tout au débit d'eau.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Christiane GLORIAN et Monsieur Frédéric BLANQUART s'accordent à dire que si d'un point de vue financier la dépense passe, c'est à faire car il s'agit de la sécurité des enfants.

Monsieur Olivier CADET précise que l'argent des subventions est en train de rentrer :

- 130 000 euros pour la Rivière
- 53 000 euros par la Région
- L'argent du Département est en attente et devrait arriver très prochainement
- 6 500 euros pour le FARDA (cimetière)

Monsieur Frédéric BLANQUART fait remarquer que les trottoirs de la rue du pont aussi sont à faire.

Monsieur Le Maire lui répond que ça serait possible en faisant une nouvelle demande de M.M.U, et pareil pour la route des Attaques. Par contre pour la rue des écoles et la rue de l'église, le plus gros poste de dépense était pour la réfection du réseau pluvial ; ce qui ne sera pas nécessaire rue du pont.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas d'intérêt de refaire la borduration si on ne refait pas aussi la voirie, donc c'est à étudier dans les années à venir.

Il ajoute que concernant la route des Attaques, la réfection de la voirie est un cadeau du Département qui chiffre à 100 000 euros.

Madame Christiane GLORIAN relève qu'il y aura peut-être d'autres problèmes rue du pont. Monsieur Le Maire lui répond que les problèmes seront l'assainissement collectif et les eaux usées car le réseau reste en charge. Monsieur Le Maire précise que ces travaux impliqueraient un financement du SIRA.

Monsieur Le Maire explique que du grattage a été récupéré auprès de l'entreprise DUCROCQ et qu'il est stocké gratuitement à la ferme VANHAECKE.

Monsieur Le Maire dit que d'attendre le mois de mai permet une économie d'environ 6 000 euros.

Monsieur Olivier CADET précise que cela permettra aussi une pose dans les travaux.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de la société DUCROCQ TP à 33€/ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition du Maire.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Délibération afférente : néant

Monsieur Guy CANELLE demande à ce que soit corrigé le lieu de résidence du chasseur concerné par les tirs vers les habitations. Cette personne n'habite pas rue Lannoy mais chemin de Balinghem.

Le secrétaire de séance, Monsieur Antoine RÉNIER accepte cette modification.

Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 18 voix POUR et 01 ABSTENTION le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2022.

Abstention : Joël FONTAINE

4) Proposition de revalorisation du montant de la carte-cadeau offerte aux agents communaux pour Noël

Délibération afférente : DEL 92-2022

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'offrir exceptionnellement pour Noël une carte cadeau supplémentaire d'un montant de 35 euros par agent en poste au 1^{er} décembre 2022.

Monsieur Le Maire précise que cette année a été particulière, que les agents sont passés par une épreuve difficile et ont su la gérer, être présents, notamment lors du décès de Madame Pauline FALEMPIN. Les agents ont fait ce qu'il y avait à faire malgré les difficultés psychologiques.

Monsieur Le Maire précise que pour cette année cela fera 170 euros par agent et que pour les années suivantes, on verra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

5) Nomination d'un correspondant Incendie et Secours

Délibération afférente : DEL 93-2022

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il faut nommer un correspondant Incendie et Secours pour la commune d'Andres. Cette personne devra entre autre être présente lors des vérifications des poteaux à incendie. Il propose de désigner **Monsieur Patrick BRIEZ** à ces missions car c'est lui qui s'en occupe depuis le début du mandat.

Monsieur Le Maire demande si une autre personne souhaite candidater à ce poste. Aucune candidature, remarque ou question, Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition et Monsieur Patrick BRIEZ **ACCEPTE** ces missions.

6) Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les collectivités et établissements publics du Pas-de-Calais

Délibération afférente : DEL 94-2022

Monsieur le Maire expose qu'il faut délibérer concernant le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique.

Monsieur Le Maire précise que cela est obligatoire depuis le décret du 13 mars 2020 et explique concrètement qu'il y a deux lots

- **LOT 1 (OBLIGATOIRE)** : une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat.
- **LOT 2 (FACULTATIF)** : traitement des signalements par le prestataire Allodiscrim

Monsieur Le Maire propose de retenir le lot 1 uniquement car en cas de problème, les agents ont également des assurances civiles et juridiques. Il dit que la convention permettra juste de mettre dans la boucle le Centre de gestion.

Monsieur Le Maire précise que de signer cette convention, même si elle n'était pas obligatoire, ne le gêne pas. Il ajoute que l'adhésion est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de conventionner avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et de retenir pour cette convention **uniquement le LOT 1** (plateforme de recueil des signalements).

Monsieur Le Maire propose de nommer un référent parmi les élus et un référent parmi les agents. A l'unanimité, Le conseil municipal **APPROUVE** cette proposition.

Monsieur Le Maire dit préférer que ce soit une femme qui soit désignée parmi les élus. Monsieur Olivier CADET propose le nom de Nathalie DUNE car il a sa procuration.

Monsieur le Maire demande s'il y a des contre-propositions. Aucune réponse.

Sont désignée comme référentes internes :

- **Madame Nathalie DUNE**, adjointe au Maire
- **Madame Fanny TYTECA**, adjointe technique

NB : le nom de Madame TYTECA a été ajouté ultérieurement, après consultation des agents communaux.

7) Mise en place de la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O) pour les collectivités territoriales et établissements publics du Pas-de-Calais

Délibération afférente : DEL 95-2022

Monsieur Le Maire dit qu'il s'agit d'un renouvellement et que cela concerne les évolutions de poste pour les agents. La convention a été communiquée aux élus avant la réunion afin d'en prendre connaissance.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l'autorisation du Conseil pour signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de conventionner avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et d'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette Convention.

8) Incendie de la salle des fêtes : demande d'autorisation d'ester en justice pour les préjudices non-couverts intégralement par GROUPAMA

Délibération afférente : DEL 96-2022

Monsieur Le Maire explique avoir été contacté aujourd'hui par l'association Phil Road 66 car ses experts d'assurance ont contacté ENEDIS pour se faire rembourser suite à la soirée annulée et ENEDIS ne répond pas. Il ajoute qu'ENEDIS n'a pas dit « oui c'est à cause de nous » ou inversement « non ce n'est pas à cause de nous » et que GROUPAMA attaque.

Monsieur Le Maire précise que GROUPAMA a déjà pris en charge l'indemnité de la Municipalité pour la

partie qui les concerne eux, dans les limites des garanties de l'assurance souscrite à l'époque. Il ajoute qu'il y a encore une partie qui ne sera pas prise en charge par GROUPAMA car ça n'entre pas dans le contrat (vétusté...). Pour récupérer cette partie-là, il faut ester en justice contre ENEDIS à côté de GROUPAMA.

Monsieur Le Maire souligne que cette action entre dans le cadre du contrat souscrit auprès de GROUPAMA et de ce fait ne coûtera rien à la commune. Il précise que c'est GROUPAMA qui fait le choix de l'avocat (Me PAMBO).

Monsieur Le Maire revient sur la première réunion, c'est-à-dire le lendemain de l'incendie, avec l'expert du cabinet STELLIAN (de GROUPAMA) qui a identifié qu'aucun incendie ne s'était déclaré à l'intérieur de la salle. Suite à cela, ENEDIS a été notifié à se rendre sur place et l'expert n'a rien trouvé à l'intérieur de la salle non plus mais a demandé à revenir avec mise à disposition d'une nacelle pour revoir l'ensemble du faitage. Monsieur Le Maire ajoute que lors de cette réunion-là, il s'est fait accompagner d'un expert en bâtiment.

Monsieur Le Maire dit que quand on a rien à se reprocher, on ne fait pas déplacer la Terre entière pour chiffrer les dommages.

Monsieur Le Maire ajoute qu'est aussi venu l'expert de l'association Phil Road pour se faire dédommager des pertes en lien avec la soirée prévue.

Il précise qu'à cette réunion l'expert d'ENEDIS a vérifié l'ensemble du faitage et n'a pas trouvé d'autres sources d'énergie potentielles à l'incendie, et que la seule source était bien ce câble qui était sur la toiture.

Monsieur Le Maire précise qu'au moment de signer le compte-rendu de GROUPAMA, l'expert d'ENEDIS n'a pas voulu signer.

Monsieur Le Maire ajoute avoir eu des échanges très musclés avec ENEDIS, notamment avec le conseiller local et le Directeur départemental qui ont clairement reconnu la responsabilité d'ENEDIS. Mais il apparaît clairement qu'ENEDIS travaille sur la lassitude des gens. Toutefois GROUPAMA ne lâchera rien.

Madame Christiane GLORIAN demande si la somme à gagner concernant la vétusté est importante. Monsieur Le Maire lui répond qu'il doit s'agir d'environ 50 000 à 60 000 euros mais qu'au-delà de la somme, ENEDIS doit reconnaître sa responsabilité et si cela avait été fait dès le départ, la salle serait déjà reconstruite ou tout du moins les travaux seraient déjà bien avancés.

Monsieur Olivier CADET précise que lors des réunions avec les experts, ENEDIS était d'accord mais à la fin, ils ont refusé de reconnaître leur responsabilité. Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il y a un écrit qui mentionne que l'expert d'ENEDIS était d'accord. Monsieur Le Maire lui répond qu'il y a eu des échanges de mails mais qu'il y avait aussi des témoins (les autres experts).

Monsieur Le Maire dit être partant pour autoriser GROUPAMA à ester ENEDIS en justice puisque la commune n'a rien à se reprocher, il ajoute qu'il ne lâchera pas l'affaire.

Monsieur Olivier CADET fait remarquer qu'ENEDIS doit avoir peur car étrangement depuis l'incendie, les poteaux électriques sont changés partout dans la commune. Monsieur Le Maire précise avoir écrit à ENEDIS, en mettant le Préfet et le Sous-préfet en copie, pour expliquer que de nombreux poteaux étaient en très mauvais état (risques de chute...). Il ajoute que sur le moment, ENEDIS a dit que cela était faux mais bizarrement, les travaux sont en train d'être fait quand même.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou des objections ? Aucune réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accorder au Maire l'autorisation d'ester en justice concernant l'affaire de l'incendie de la salle des fêtes de la commune, survenu le 02 avril 2022.

9) Questions diverses

Néant

10) Communiqué du Maire

• Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de remerciements de Monsieur Patrick BOULOGNE, président du GIC.

« C'est avec plaisir que j'ai appris votre retour dans la participation financière de notre budget associatif. En tant que président du G.I.C, je tiens à vous remercier personnellement ainsi qu'au nom de tous les adhérents. Comme vous l'avez compris lors de notre entretien, il nous semble important de préserver les valeurs de la ruralité dont la gestion cynégétique fait partie.

Je remarque au passage le respect de votre parole suite à notre entretien.

Un recadrage de certains membres de notre G.I.C a été fait, comme vous le savez, gérer une collectivité n'est pas chose facile, mais vous pouvez compter sur ma détermination afin de maintenir cette civilité. Il est important que la chasse perdure, interdire comme le souhaitent certains écolos radicaux pousse tout simplement pour certains à se réfugier par vengeance vers les extrêmes. Or, ces derniers sont responsables des blessures douloureuses de notre passé, et celui qui oublie le passé est appelé à le revivre.

Soyons, vous comme moi, des acteurs d'un monde respectueux, soucieux d'une démocratie si fragile. »

• Concernant les travaux, Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal :

- **Rue des écoles et rue de l'église** : les travaux se terminent. Concernant les trottoirs, Il précise avoir demandé à l'entreprise DUCROCQ de commencer par la rue des écoles et cela afin de permettre un bon déroulement du marché de Noël qui aura lieu le 27 novembre 2022 à la salle de sport. La couche d'enrobée du dessus sur le plateau a été à la charge du Département et l'argent récupéré (environ 3 500 euros) ira pour la réalisation de chicanes supplémentaires. Les emplacements des chicanes ont été déterminés, reste à déterminer ceux qui vont venir en supplément.

Les travaux devraient se terminer à la fin du mois de décembre mais Monsieur Le Maire pense qu'il vaut mieux tabler sur la mi-janvier à cause des intempéries répétitives.

Concernant les retours des administrés, Monsieur Le Maire souligne que les gens sont à saturation (soucis de barrières bougées, saccagées... mais le plus souvent, ce ne sont même pas par les riverains). Mais globalement, les travaux se passent bien et l'entreprise et le Département sont satisfaits de travailler avec la Commune.

- **Route des Attaques** : une partie de la route a été refaite (grattage et tapis) pour un montant estimé à environ 100 000 euros. Cela n'a rien coûté à la Commune car il s'agissait de la fin d'une enveloppe départementale 2022 qui devait être dépensée. Monsieur Le Maire précise qu'il aurait aimé que toute la route soit refaite mais ce n'était pas possible et il faut se réjouir des 700 mètres qui ont été fait.

Monsieur Le Maire ajoute que les marquages au sol ne seront pas réalisés de suite, et cela dans l'attente des tests concernant les chicanes. A la fin de la période d'essais, une décision sera prise.

- **Berges de la Rivière** : les travaux se sont arrêtés à cause des intempéries. Ils reprendront vers la mi-juillet 2023.

Lors du prochain conseil municipal, Monsieur Le Maire dit qu'il mettra à l'ordre du jour une plus-value sur ces travaux. (Ajout de nattes végétalisées à des endroits non prévus afin d'avoir une meilleure résistance mécanique végétale).

Monsieur Le Maire précise qu'encore une fois la subvention départementale pour les berges de la Rivière a été reconduite : 40% soit 37 000 euros. Cela permettra d'avoir un ensemble cohérent tout le long.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a eu de nombreuses averses, que l'eau est montée à un coefficient de 60 au début de la Rivière (sachant que ça peut monter jusqu'à 94) et les nouvelles installations ont tenu. Par contre, au fond, où ça n'a pas été fait, l'eau était arrivée à ras du caniveau car c'est plus étroit. Il explique que pour cela, il va demander à BPH et à Paysage 360° de trouver des solutions au niveau de l'étranglement, juste avant les écluses. Il souhaiterait, si c'est possible, de façon assez naturelle, augmenter le niveau de la Rivière par endroit pour pouvoir continuer à alimenter les Marais, même l'été.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il est normal qu'il manque des nattes végétalisées sur certains tronçons car il avait été décidé d'allonger les travaux au-delà de la première phase mais tout sera terminé comme il se doit au mois de septembre 2023.

Monsieur Le Maire présente un casque militaire allemand retrouvé dans la berge de la Rivière lors des travaux. Il expose qu'il faudrait arrêter la corrosion. Monsieur Frédéric BLANQUART propose de l'exposer dans un coffrage, soit à la mairie, soit à l'école.

- **Construction du foyer associatif** : les travaux avancent. Les murs seront terminés ce week-end. Monsieur Le Maire ajoute que les vents forts représentent un danger concernant les tôles de toiture de la salle des fêtes. Elles seront donc démontées samedi et récupérées pour le foyer.
- Monsieur Le Maire informe les élus que concernant la sécurité de la route de Guînes, il va demander à l'entreprise DUCROCQ de chiffrer le coût de chicanes en dures (bordures franchissables) car des agriculteurs s'amuse à casser volontairement les balises J11.
- Monsieur Le Maire informe que concernant la salle des fêtes, la Municipalité va être indemnisée à hauteur de 512 337.10 euros (dont dans l'immédiat : 432 641.18 euros et en différé : 119 695.92 euros). Il précise que l'assurance impose que les travaux de rénovation soient terminés pour le 1^{er} avril 2024. Monsieur Le Maire dit s'être entretenu avec l'architecte qui propose de conserver les murs de la salle et de réaménager l'intérieur en respectant les normes actuelles ainsi que les besoins de la Municipalité (rangement des tables et des chaises...). Le Dossier de Consultation d'Entreprises devra être lancé rapidement. Monsieur Le Maire explique avoir imposé deux contraintes au cabinet d'architecture : l'installation de panneaux solaires (car possibilité d'autoconsommation sur un rayon de 2 kms sans passer de câble) et la modification du mode de chauffage.
- Monsieur Le Maire informe avoir pris contact avec Monsieur Jacques PARISSEAU et que ce dernier lui propose de vendre un terrain, qui servirait de prairie inondable, au prix de 16 800 euros. Il précise qu'à cela il faudra inclure les frais de notaire et les frais d'étude. Monsieur Le Maire ajoute que le projet peut être subventionné à hauteur de 80% (agence de l'eau, Département...) et que ce point sera délibéré prochainement en Conseil municipal. Monsieur Le Maire précise qu'un bureau d'étude interviendra sur le sujet. Il explique que l'eau serait captée sur ce terrain grâce à un système de débordement puis renvoyée par un système vers la Rivière. Madame Christiane GLORIAN demande s'il s'agit bien d'un bassin de rétention, et non d'un piège à nitrates. Monsieur Le Maire explique qu'au départ il était pour lui question d'un piège à nitrate et qu'à l'époque le SIRA s'était positionné sur le sujet et voulait racheter ledit terrain à Monsieur Jacques PARISSEAU pour 24 000 euros. Sauf que seulement Monsieur Jacques RIVENET, Président du SIRA, avait signé ce document et qu'il ne l'a jamais passé au Conseil d'administration du SIRA, le rendant ainsi caduque. Il était prévu que le SIRA l'achète pour le donner à la Commune d'Andres pour un

euro symbolique. A cette époque, Madame Rose-Marie GUILLEMANT, maire d'ANDRES, devait y faire un piège à nitrate, subventionnable à 80 %. Madame Christiane GLORIAN confirme ces propos. Monsieur Le Maire souligne que si la Municipalité fait une prairie inondable (biotop...), le taux de subvention serait le même. Il précise que de toute façon, s'il faut marquer « piège à nitrates » pour avoir 80% de subvention, cela ne va pas le déranger.

Monsieur Le Maire expose qu'il trouverait le piège à nitrates très efficace car il permettrait à la Rivière de ne pas avoir toute cette végétation qui pousse de manière très anarchique, mais si cette option est retenue, cela ferait passer la commune à côté d'un bassin de rétention d'eau. Car si l'eau y rentre tout le temps, il n'y a plus de bassin.

Madame Christiane GLORIAN soulève la problématique que cela pourrait aussi être une zone à moustiques pour les riverains. Monsieur Le Maire dit qu'avec la prairie inondable, ça serait comme maintenant car il précise être aller voir le terrain et les herbes y font plus de 2 mètres de hauteur. Monsieur Le Maire explique avoir rencontré une technicienne de la CCPO en mairie et avoir abordé le sujet et là il vient d'apprendre par Madame Mathilde VANHAECKE que la CCPO va lancer les demandes de subventions pour les fossés du projet ARARAT 2.

Madame Christiane GLORIAN demande si les expropriations foncières sont en route pour ce projet. Madame Mathilde VANHAECKE lui répond que la CCPO fait déjà les demandes de subventions (à hauteur de 50%) car c'est un projet de 900 000 euros et ajoute que le dossier était bloqué en Sous-Préfecture car il fallait évaluer la quantité de terre à évacuer.

Madame Christiane GLORIAN dit que la seule solution pour Andres est de ralentir l'arrivée de l'eau.

- Monsieur Le Maire informe que concernant le Noël des aînés :
 - Repas : 119 personnes – 44 personnes seront prises en bus.
 - Colis : 151 – remis aux aînés le mercredi 07 décembre 2022 dans le préfabriqué entre 14h00 et 17h00. Pour les personnes indisponibles, le retrait se fera dès le lendemain en mairie.
- Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le CCAS a décidé de mettre à l'honneur le Doyen et la Doyenne de la Commune à l'occasion de leurs anniversaires. La première mise à l'honneur se fera le mercredi 30 novembre 2022 avec l'anniversaire de Monsieur Louis CAUCHOIS qui fêtera ses 91 ans. Ensuite, c'est le 05 juillet 2023, Madame Christiane HÉNAULT qui fêtera ses 100 ans et à cette occasion, la Municipalité se joindra au CCAS.
- Monsieur Le Maire rappelle que le marché de Noël, organisé par l'Amicale des Sources Bleues, aura lieu le dimanche 27 novembre 2022 à la salle de sport et réunira environ 60 exposants. Il ajoute qu'une exposition de l'association Cox Wen ainsi qu'une piste de luge seront installés à l'extérieur avec la participation du Comité des fêtes.
- Monsieur Le Maire informe que le spectacle de Noël pour les enfants, financé par la Municipalité et le Comité des fêtes, se déroulera à la salle de sport le dimanche 04 décembre 2022.
- Monsieur Le Maire informe qu'une séance de Conseil municipal sera prévue prochainement afin de délibérer sur la construction du bâtiment périscolaire.

Clôture de la séance à 20h22.